



## Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées Tableaux de bord - données 2010 (édition 2012)

Les tableaux de bord de la précarité / Édition 2012 (données 2010) proposent une photographie de la précarité. Ils s'appuient en cela sur des indicateurs structurés selon quatre dimensions : chiffres-clés socio-économiques, minima sociaux, accès aux soins et bas revenus. Déclinés pour la France métropolitaine, Midi-Pyrénées et ses huit départements, ces indicateurs mettent en évidence deux évolutions :

- En Midi-Pyrénées, le nombre d'allocataires des minima sociaux progresse de 2,8 % entre 2009 et 2010. La détérioration du marché du travail, amorcée au 2<sup>e</sup> trimestre 2008 et liée à la crise économique et financière nationale et internationale, entraîne une progression de 7 % des allocataires du revenu de solidarité active (RSA) socle non majoré (précédemment RMI) et de 3,4 % des bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS).
- En 2010, la population en situation de précarité augmente de 1,6 % en moyenne en Midi-Pyrénées, le taux de précarité financière atteignant 16,6 %. La précarité est nettement plus marquée en Ariège et dans le Tarn-et-Garonne qu'au niveau régional : plus d'une personne de moins de 65 ans sur cinq vit dans un foyer disposant de revenus inférieurs au seuil de bas revenus.

L'édition 2012 s'enrichira en juin d'un zoom thématique sur la pauvreté en Midi-Pyrénées, ainsi que de quatre jeux supplémentaires de cartes sur la précarité urbaine pour les communes d'Auch, de Cahors, de Tarbes et de Lourdes.

- Accueil
- Chiffres clés
- Minima sociaux
  - Vue d'ensemble
  - Revenu de solidarité active socle non majoré (RSA non majoré) et Revenu minimum d'insertion (RMI)
  - Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)
  - Allocation Adulte Handicapé (AAH)
  - Revenu de solidarité active majoré (RSA majoré) et Allocation parent isolé (API)
  - Allocation Supplémentaire du minimum vieillesse (AS) et Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)
- Revenu de solidarité active - RSA activité seul
- Accès aux soins
  - Couverture maladie universelle Complémentaire (CMU-C)
- Précarité financière
- Zoom sur la pauvreté (à paraître fin juin 2012)
- Définitions
- Voir aussi...

# Accueil

## Éditorial

Les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs sociaux portent une attention soutenue aux phénomènes de pauvreté, de précarité et d'exclusion, présents à la fois dans les milieux urbains et ruraux. Des programmes d'intervention sont mis en œuvre par différents acteurs pour apporter des réponses de proximité, le plus en amont possible, et garantir aux personnes concernées l'accès aux droits fondamentaux. Parce qu'ils sont difficiles à cerner de façon globale, du fait de leur diversité et de leur évolution, il est nécessaire que l'information sur ces phénomènes soit approfondie, suivie et mieux partagée.

Cette préoccupation est inscrite au cœur des travaux du partenariat d'observation construit par huit organismes : la Fédération régionale des Caisses d'allocations familiales (Caf), l'Association régionale des organismes de mutualité sociale agricole (Aromsa), le Service régional de l'information statistique économique et territoriale (Sriset) de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), la Direction régionale de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), la Caisse régionale d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), la Direction régionale de Pôle emploi Midi-Pyrénées et l'Agence régionale de santé (ARS).

Pour mieux répondre aux besoins locaux, la publication « Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées » s'appuie sur trois types de travaux publiés séparément :

Des **tableaux de bord de la précarité**, constitués d'indicateurs régionaux et départementaux. L'objectif est de fournir rapidement, chaque année, des éléments de cadrage situant Midi-Pyrénées au sein des régions françaises et analysant les disparités départementales.

- Des **études thématiques**, apériodiques et publiées sous forme de **zooms ou d'études cartographiques**, viennent compléter ces tableaux de bord annuels. Elles abordent des problématiques régionales fortes, telles que l'étude de populations bénéficiaires de minima ou encore en situation de pauvreté.
- Des **données localisées**, constituées d'indicateurs plus détaillés fournis sur des zonages d'intérêt ou d'intervention publique allant de la commune à la région. Chaque année, ces fiches complètent les tableaux de bord en permettant une analyse territoriale de la précarité.

Les **tableaux de bord de la précarité / Édition 2012** (données 2010), proposent donc une photographie de la précarité. Ils s'appuient en cela sur des indicateurs structurés selon quatre dimensions : chiffres-clés socio-économiques, minima sociaux, accès aux soins et bas revenus. Déclinés pour la France métropolitaine, Midi-Pyrénées et ses huit départements, ces indicateurs mettent en évidence deux évolutions :

- En Midi-Pyrénées, le nombre d'allocataires des minima sociaux augmente de 2,8 % entre 2009 et 2010. La détérioration du marché du travail, amorcée au 2<sup>e</sup> trimestre 2008 et liée à la crise économique et financière nationale et internationale, entraîne une progression de 7 % des allocataires du revenu de solidarité active (RSA) socle non majoré (précédemment RMI) et de 3,4 % des bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS).
- En 2010, la population en situation de précarité augmente de 1,6% en moyenne en Midi-Pyrénées, le taux de précarité financière atteignant 16,6 %. La précarité est nettement plus marquée en Ariège et dans le Tarn-et-Garonne qu'au niveau régional : plus d'une personne de moins de 65 ans sur cinq vit dans un foyer disposant de revenus inférieurs au seuil de bas revenus.

L'édition 2012 s'enrichira en juin d'un zoom thématique sur la pauvreté en Midi-Pyrénées, ainsi que de quatre jeux supplémentaires de cartes sur la précarité urbaine pour les communes d'Auch, de Cahors, de Tarbes et de Lourdes.

Tous ceux qui s'intéressent aux problématiques sociales ou jouent un rôle dans la lutte contre la précarité trouveront dans cette publication des éléments de connaissance répondant à leurs questions et utiles à la conduite de leurs actions.

Que toutes les personnes qui ont permis sa réalisation en soient remerciées.

Le Directeur  
de Pôle emploi  
Midi-Pyrénées



Y. Dubrunfaut

Le Directeur  
de la Fédération des CAF  
Midi-Pyrénées



A. Mouisset

Le Directeur  
de la Carsat  
de Midi-Pyrénées



F. De Block

Le Directeur régional  
de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt de Midi-Pyrénées



M. Sallevane

Le Directeur régional  
de la DRJSCS  
Midi-Pyrénées



F. Ramé

Le Directeur régional  
de l'Insee  
Midi-Pyrénées



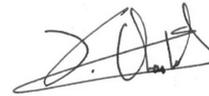
JP. Grouthier

Le Directeur de l'Association Régionale  
des organismes MSA  
Midi-Pyrénées



JL. Bonnet

Le Directeur général  
de l'ARS  
Midi-Pyrénées



X. Chastel

## Partenariat

Ce dossier a été réalisé dans le cadre d'un partenariat entre la Fédération des Caisses d'Allocations Familiales (Caf) de Midi-Pyrénées, l'Association Régionale des Organismes de Mutualité sociale Agricole (Aromsa), la Caisse Régionale d'Assurance Retraite et de Santé au travail (Carsat), le Pôle emploi de Midi-Pyrénées, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Draaf), la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (Drjscs), l'Agence Régionale de Santé et l'Insee de Midi-Pyrénées.

Il a été élaboré sous la responsabilité d'un **comité éditorial** composé de :

Fédération des Caf : Marc TAJAN

Caf de Toulouse : Geneviève CAZAUX

Aromsa : Jean-Charles LE MENN

Carsat : Rémy BERINO

Pôle emploi : Pierre BROSSIER

Draaf : Dominique AYMARD

Drjscs : Michèle EVEN

ARS : Denis DUCROS

Insee : Carole MORETTI, Claire BORÉ, Christophe BORDET

### Coordination :

Claire BORÉ (Insee)

### Auteur du dossier :

Christophe BORDET (Insee)

### Réalisation technique Insee Midi-Pyrénées :

Secrétaire de rédaction : Nicolas DUGACHARD

Maquettiste : Évelyne DE MAS, Agnès ITIER

Équipe internet : Francette ALOZY, Eric JULIEN

Chiffres clés

## Population

**Taille et structure de la population en 2010**

	Estimation au 1 <sup>er</sup> janvier 2010		
	Population totale	part des moins de 25 ans (%)	part des 65 ans et plus (%)
Ariège	152 306	25,8	22,3
Aveyron	277 952	25,3	23,9
Haute-Garonne	1 246 480	32,4	14,5
Gers	188 540	24,9	23,8
Lot	174 475	24,2	24,3
Hautes-Pyrénées	230 160	25,8	22,9
Tarn	376 492	27,2	21,8
Tarn-et-Garonne	242 831	28,9	19,3
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>2 889 236</b>	<b>28,9</b>	<b>19,0</b>
France métropolitaine	62 791 013	30,8	16,8

Source : Insee - Estimations de population (provisoire)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, Midi-Pyrénées compte 2 889 000 habitants. La région se caractérise par une très forte croissance de sa population (+ 1,1 % par an depuis 1999), près de deux fois plus élevée qu'en France métropolitaine. Soutenue par l'arrivée de nouvelles populations, cette croissance est particulièrement marquée en Haute-Garonne et en Tarn-et-Garonne.

Malgré cette vitalité démographique, elle reste l'une des régions françaises les moins densément peuplées (63 habitants par km<sup>2</sup>) et présente un caractère rural marqué en dehors de l'aire urbaine de Toulouse. L'arrivée importante de jeunes n'empêche pas le vieillissement de la population. Les trois départements les plus ruraux (Lot, Gers, Aveyron) sont aussi les plus âgés : près d'un habitant sur quatre y a plus de 65 ans. La population est fortement concentrée autour de la capitale régionale : la Haute-Garonne regroupe ainsi 43 % des habitants de la région sur moins de 14 % de sa superficie.

## Chômage

Taux de chômage et structure de la demande d'emploi fin 2010

	Taux de chômage (%) (1)		Demandeurs d'emploi de catégorie A B C au 31 décembre 2010 (2)				Part des demandeurs d'emploi de longue durée (3) dans les catégories A B C (%)
	2009	2010	Nombre	Évolution 2009-2010 (%)	part en %		
					moins de 25 ans	50 ans et plus	
Ariège	11,1	10,8	10 385	6,1	15,7	20,3	36,7
Aveyron	6,6	6,6	12 372	4,9	17,7	19,1	32,1
Haute-Garonne	9,5	9,5	94 087	7,6	16,4	15,1	37,5
Gers	7,0	7,0	9 190	5,9	16,4	21,1	35,2
Lot	8,8	8,5	9 860	5,2	15,8	21,0	36,8
Hautes-Pyrénées	10,7	10,0	16 508	3,2	15,9	21,5	33,1
Tarn	10,1	10,1	25 424	5,2	18,3	18,0	38,6
Tarn-et-Garonne	10,2	10,2	16 849	6,3	17,2	18,1	37,4
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>9,4</b>	<b>9,3</b>	<b>194 675</b>	<b>6,3</b>	<b>16,8</b>	<b>17,5</b>	<b>36,9</b>
France métropolitaine	9,6	9,3	4 097 921	4,9	17,5	17,5	37,4

(1) taux de chômage localisés du 4<sup>e</sup> trimestre (moyenne trimestrielle en données CVS)

(2) demandeurs d'emploi de catégories A B C - données brutes  
demandeurs d'emplois élargis aux catégories B et C  
seules les catégories A étaient pris en compte dans le tableau de bord 2008

(3) demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an

Sources : Pôle emploi, Insee

Malgré des signes de reprise économique durant l'année 2010, le **taux de chômage** en Midi-Pyrénées ne baisse que de 0,1 point par rapport à 2009, atteignant 9,3 % de la population active au 4<sup>e</sup> trimestre 2010, niveau identique à la France métropolitaine. Si le taux de chômage reste stable dans cinq départements, il recule sensiblement dans les Hautes-Pyrénées (- 0,7 point) et, dans une moindre mesure, en Ariège et dans le Lot (- 0,3 point). D'un département à l'autre, les disparités structurelles demeurent. Les taux de chômage sont les plus faibles de la région en Aveyron (6,6 %) et dans le Gers (7 %). À l'opposé, l'Ariège affiche un taux de près de 11 %, suivi de près par le Tarn-et-Garonne, le Tarn et les Hautes-Pyrénées. La Haute-Garonne a un taux proche du taux national.

En Midi-Pyrénées, le nombre de **demandeurs d'emploi de catégories A, B, C** augmente toujours en 2010 mais à un rythme trois fois moindre qu'en 2009. Mais cette croissance est désormais plus soutenue qu'au niveau national. La situation régionale des seniors se dégrade nettement, comme en métropole. Le nombre de jeunes de moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi se stabilise, alors qu'il baisse en France métropolitaine.

Signe de difficultés durables sur le marché du travail, le chômage de longue durée progresse fortement, en Midi-Pyrénées (+ 17,6 %) comme en France métropolitaine (+ 19,6 %). Près de 37% des demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C sont inscrits depuis plus d'un an à Pôle emploi fin 2010 dans la région, contre 33% en 2009. Dans le Tarn, la Haute-Garonne et le Tarn-et-Garonne, la part des demandeurs d'emploi de longue durée dépasse la moyenne régionale.

## Revenus

### Revenus fiscaux des ménages par unité de consommation en 2009

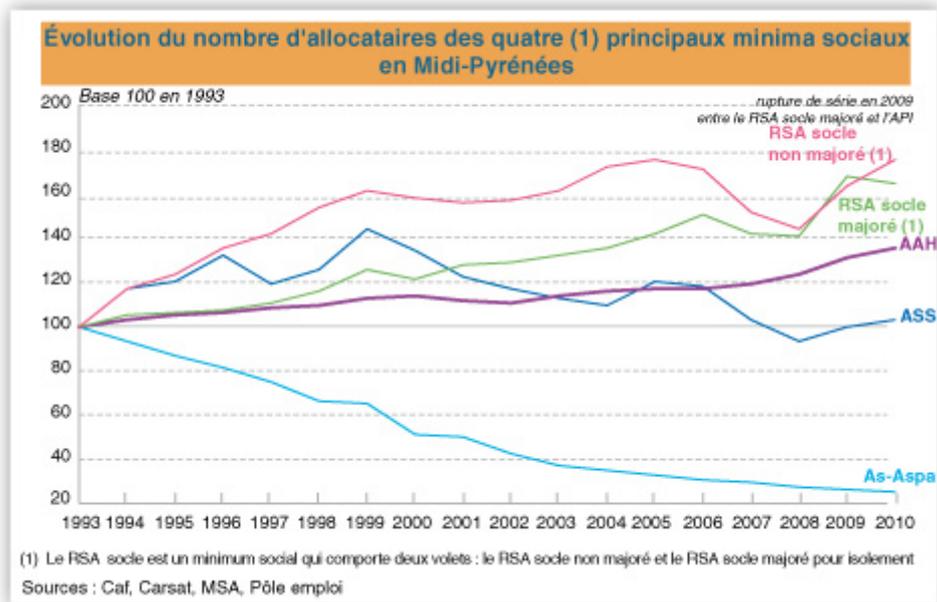
	Revenu fiscal mensuel par unité de consommation (€)		
	Médian	1 <sup>er</sup> décile	9 <sup>e</sup> décile
Ariège	1 356	480	2 566
Aveyron	1 384	577	2 610
Haute-Garonne	1 683	612	3 268
Gers	1 409	572	2 667
Lot	1 408	564	2 705
Hautes-Pyrénées	1 451	599	2 669
Tarn	1 397	537	2 666
Tarn-et-Garonne	1 362	483	2 582
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>1 503</b>	<b>571</b>	<b>2 933</b>
France de province	1 488	559	2 880
France métropolitaine	1 530	556	3 097

Source : Insee - DGFIP - Revenus fiscaux localisés des ménages

En 2009 en Midi-Pyrénées, la moitié des Midi-Pyrénéens vivent dans un ménage déclarant moins de 1 503 euros de revenus par mois et par [unité de consommation](#) et 10 % moins de 571 euros. Si leurs revenus sont légèrement supérieurs à ceux de l'ensemble des provinciaux, leur distribution est comparable : les 10 % des personnes les plus aisées vivent dans un ménage qui déclare des revenus cinq fois supérieurs à ceux des 10 % les plus modestes. Cependant cette proportion, qui mesure la disparité des revenus, tend à s'accroître, en Midi-Pyrénées comme pour l'ensemble des régions de province. Le revenu des 10 % des ménages les plus modestes diminue par rapport à 2008 alors qu'il augmente pour les 10 % des ménages les plus riches.

La Haute-Garonne se distingue toujours par des revenus plus élevés : le revenu médian y est nettement supérieur à celui de l'ensemble de la région et de la France métropolitaine. Les écarts de revenus y sont aussi plus grands. À l'opposé, l'Ariège et le Tarn-et-Garonne affichent les revenus médians les plus bas de Midi-Pyrénées, du fait de la présence de très faibles revenus : 10 % de leurs habitants déclarent en effet des revenus inférieurs à 500 euros par mois et par unité de consommation.

## Vue d'ensemble



Parmi les huit minima sociaux existant en France métropolitaine, quatre d'entre eux couvrent 95 % des allocataires de Midi-Pyrénées en 2010 :

- le Revenu de solidarité active (RSA) socle, avec ses deux volets le RSA socle non majoré et le RSA socle majoré pour isolement,
- l'Allocation de solidarité spécifique (ASS),
- l'Allocation adulte handicapé (AAH),
- l'Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS), à laquelle se substitue progressivement l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

Ces quatre principaux minima sont versés à 152 200 personnes, dont 121 700 perçoivent l'un des trois minima destinés aux moins de 65 ans (RSA socle majoré ou non, ASS, AAH) et 30 500 perçoivent l'AS ou l'ASPA.

Le RSA est une prestation entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009 en France métropolitaine. Sa première composante, le RSA socle, a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API), ainsi que certains dispositifs d'intéressement à la reprise d'activité. Il est versé par les caisses d'allocations familiales ou les caisses de mutualité sociale agricole.

Pour pouvoir bénéficier du RSA socle, il faut avoir au moins 25 ans ou assumer la charge d'un ou plusieurs enfants (ou attendre un enfant). L'extension du RSA aux jeunes actifs de moins de 25 ans pouvant justifier de deux ans d'activité professionnelle dans les trois dernières années est intervenue le 1<sup>er</sup> septembre 2010. Le dispositif prévoit également un droit à l'accompagnement. La seconde composante, le RSA activité, bénéficie aux personnes qui travaillent mais perçoivent de faibles revenus d'activité. Un allocataire peut bénéficier simultanément de la composante socle et de la composante activité du RSA. L'ensemble assure en général un revenu plus élevé aux personnes en emploi. Le RSA activité seul n'est pas un minimum social. Le dispositif RSA s'est mis en œuvre progressivement dans un contexte de crise économique : fin 2010, un an et demi après son entrée en vigueur, il n'a pas totalement atteint son régime de croisière.

En Midi-Pyrénées, le nombre total d'allocataires d'au moins l'un des quatre minima continue d'augmenter, de 2,8 % en 2010, après une hausse de 7 % en 2009. La dégradation de l'économie à partir de la mi-2008 contribue encore à la hausse du nombre d'allocataires pour les dispositifs tournés vers la population en âge de travailler. La croissance du nombre d'allocataires du RMI-RSA socle non majoré décélère cependant en 2010 (+ 7 %), après une hausse de 12,2 % en 2009.

Le nombre d'allocataires de l'ASS augmente quant à lui de 3,4 % avec le développement du chômage de longue durée.

Le nombre d'allocataires de l'AS ou de l'ASPA continue de diminuer (- 4 %). Cette baisse résulte d'un effet de ciseau entre deux évolutions contraires : d'une part celle du régime

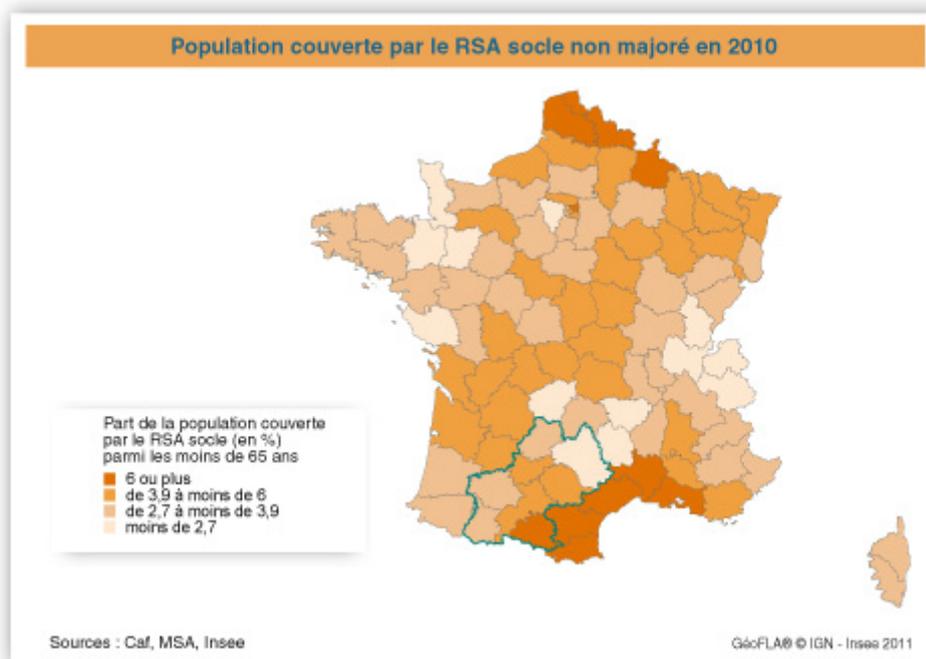
## Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées

Tableaux de bord - données 2010 (édition 2012)

général qui se traduit par une hausse des entrées dans le dispositif du fait de la revalorisation du plafond de ressources intervenue en 2009, d'autre part celle du régime agricole qui continue de perdre des allocataires.

Le nombre d'allocataires de l'AAH progresse de 5,5 % sous l'impulsion du plan de revalorisation sur cinq ans engagé en 2008. La part de la population couverte en Midi-Pyrénées est légèrement supérieure à celle de l'ensemble du territoire métropolitain.

## Revenu de solidarité active socle non majoré



Le RSA socle non majoré a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI). Il demeure le minimum social le plus distribué en Midi-Pyrénées, comme au niveau national : il est versé à un tiers des allocataires d'au moins l'un des quatre principaux minima, soit 51 900 allocataires en 2010, dont 138 jeunes de moins de 25 ans bénéficiant du nouveau dispositif. En tenant compte des familles des allocataires, il bénéficie à 97 300 personnes dans la région, soit 4,2 % des moins de 65 ans. La proportion de la population couverte par ce minimum social progresse de 0,3 point en 2010, le dispositif étant entré en vigueur en juin 2009.

Le RSA socle remplace pour l'essentiel des aides déjà existantes et la plupart des bénéficiaires ont automatiquement basculé vers le RSA dès sa mise en place.

Le poids du RSA socle non majoré est particulièrement important dans les deux départements aux revenus déclarés les plus faibles : 6,2 % des moins de 65 ans bénéficient du RSA socle non majoré en Ariège et 5,4 % en Tarn-et-Garonne. Ces deux départements sont parmi les plus concernés de France métropolitaine : seuls neuf départements présentent des taux supérieurs à celui de l'Ariège.

**Allocataires et population couverte par le RMI - RSA socle non majoré en Midi-Pyrénées**

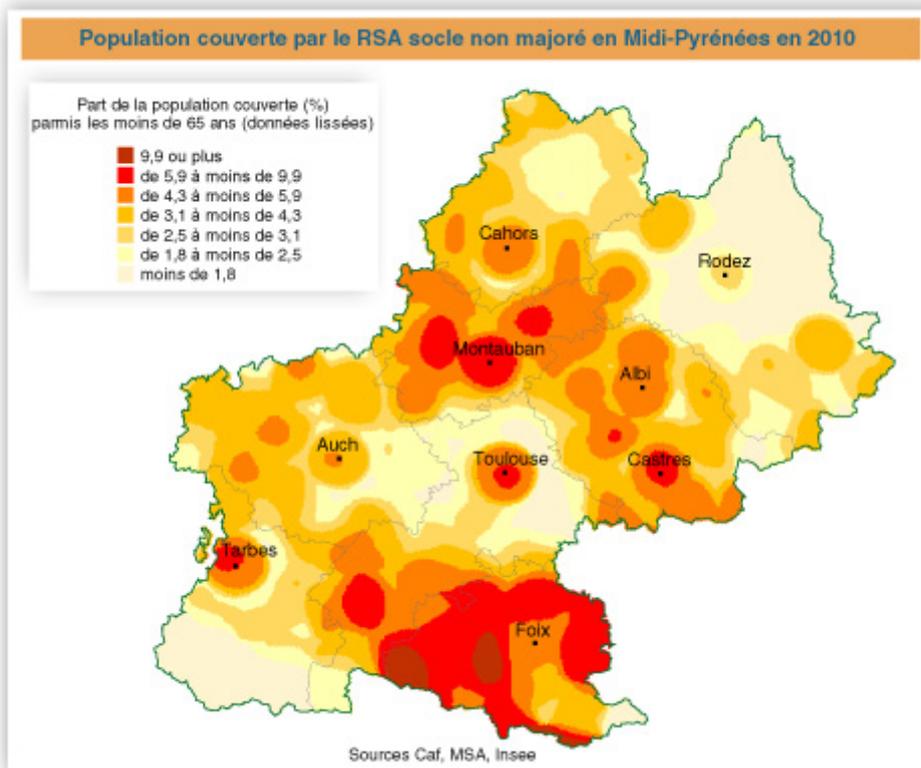
	Allocataires			Population couverte			
	RSA au 31 décembre 2009	RSA au 31 décembre 2010	Évolution 2009 - 2010 (%)	RSA au 31 décembre 2009	RSA au 31 décembre 2010	Évolution 2009 - 2010 (%)	Part parmi les moins de 65 ans en 2010 (%)
Ariège	3 885	4 027	3,7	7 183	7 373	2,6	6,2
Aveyron	2 540	2 724	7,2	4 801	5 079	5,8	2,4
Haute-Garonne	22 687	24 468	7,9	40 794	44 621	9,4	4,2
Gers	2 303	2 471	7,3	4 349	4 596	5,7	3,2
Lot	2 288	2 508	9,6	4 081	4 495	10,1	3,4
Hautes-Pyrénées	3 519	3 656	3,9	6 519	6 748	3,5	3,8
Tarn	6 686	7 035	5,2	13 058	13 725	5,1	4,7
Tarn-et-Garonne	4 567	4 981	9,1	9 719	10 649	9,6	5,4
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>48 475</b>	<b>51 870</b>	<b>7,0</b>	<b>90 504</b>	<b>97 286</b>	<b>7,5</b>	<b>4,2</b>
France métropolitaine	1 120 205	1 183 192	5,6	2 112 471	2 245 091	6,3	4,3

Sources : Insee, Caf, MSA

Entre 2009 et 2010, le nombre d'allocataires RMI puis du RSA socle non majoré augmente plus fortement en Midi-Pyrénées qu'en France métropolitaine. Le nombre d'allocataires en Midi-Pyrénées progresse de 7 % en 2010 après une hausse de 12,2 % l'année précédente. Cette croissance décélère dans tous les départements de la région, hormis le Lot où elle gagne 2 points (+ 9,6 % en 2010). Le ralentissement est particulièrement prononcé en Aveyron où la hausse passe de 18,1 % à 7,2 %. Il est important aussi en Haute-Garonne, qui compte près de la moitié des allocataires de la région : le nombre d'allocataires progresse de 7,9 %, soit 6 points de moins qu'en 2009. L'augmentation du nombre d'allocataires du RSA socle non majoré est directement imputable au contexte économique très dégradé en 2008 et 2009, qui s'est traduit par des ajustements importants sur le marché du travail et une forte progression du nombre de chômeurs.

## Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées

Tableaux de bord - données 2010 (édition 2012)



La population couverte par le RSA socle non majoré vit surtout dans les espaces urbains, notamment dans les grandes villes. Elle se concentre ainsi au centre de l'agglomération de Toulouse : le contraste est fort avec la couronne périurbaine où les allocataires du RSA socle non majoré sont relativement peu nombreux. Dans les départements les plus touchés, la géographie du RSA socle rappelle celle de la précarité financière. Ainsi en 2010, les bénéficiaires sont proportionnellement les plus nombreux en Ariège, notamment dans le Couserans, ainsi que, dans une moindre mesure, en Tarn-et-Garonne, en particulier à Montauban et dans sa périphérie.

## Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)

	Allocataires de l'ASS en Midi-Pyrénées		
	Allocataires		
	au 31 décembre 2009	au 31 décembre 2010	Évolution 2009 - 2010 (%)
Ariège	952	947	- 0,5
Aveyron	861	946	9,9
Haute-Garonne	5 419	5 567	2,7
Gers	795	814	2,4
Lot	951	1 017	6,9
Hautes-Pyrénées	1 360	1 457	7,1
Tarn	2 406	2 423	0,7
Tarn-et-Garonne	1 299	1 351	4,0
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>14 043</b>	<b>14 522</b>	<b>3,4</b>
France métropolitaine	322 754	332 600	3,1

Source : Pôle emploi

En 2010, l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) est versée à 14 500 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en Midi-Pyrénées. Cette prestation est destinée aux demandeurs d'emploi qui ont épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq ans d'activité salariée au cours des dix dernières années. Suivant avec un certain décalage l'augmentation du chômage de longue durée commencée au 1<sup>er</sup> semestre 2009, le nombre d'allocataires de l'ASS continue de progresser en 2010 dans la région. Cette croissance s'est toutefois ralentie (+ 3,4 % en 2010 après + 6,4 % en 2009), de manière un peu moins marquée qu'au niveau national (+ 3,1 %, après + 7,1%). La situation est fortement contrastée d'un département à l'autre. Le nombre d'allocataires de l'Aveyron, du Tarn-et-Garonne, de la Haute-Garonne et dans une moindre mesure, du Tarn, continue de croître mais à un rythme moins soutenu qu'en 2009. En revanche, la croissance accélère dans le Gers, les Hautes-Pyrénées et surtout dans le Lot. En Ariège, le nombre d'allocataires diminue légèrement en 2010 après une forte augmentation en 2009. Les allocataires de l'ASS sont relativement moins nombreux en Haute-Garonne que dans les autres départements : la Haute-Garonne regroupe 38 % des bénéficiaires de l'ASS de la région, mais 46 % de la population totale indemnisée par Pôle emploi. À l'inverse, le Tarn concentre 17 % des allocataires de l'ASS de Midi-Pyrénées pour 13 % de l'ensemble des allocataires indemnisés.

## Allocation Adulte Handicapé (AAH)

Allocataires et population couverte par l'AAH en Midi-Pyrénées

	Allocataires			Population couverte			
	au 31 décembre 2009	au 31 décembre 2010	Évolution 2009 - 2010 (%)	au 31 décembre 2009	au 31 décembre 2010	Évolution 2009 - 2010 (%)	Part (%) parmi les moins de 65 ans en 2010
Ariège	2 687	2 805	4,4	3 947	4 169	5,6	3,5
Aveyron	5 011	5 003	- 0,2	7 479	7 446	- 0,4	3,5
Haute-Garonne	15 114	16 111	6,6	21 896	23 554	7,6	2,2
Gers	3 485	3 582	2,8	5 042	5 139	1,9	3,6
Lot	3 358	3 424	2,0	5 157	5 249	1,8	4,0
Hautes-Pyrénées	4 921	5 026	2,1	7 239	7 330	1,3	4,1
Tarn	6 585	6 676	1,4	9 799	9 917	1,2	3,4
Tarn-et-Garonne	4 739	4 887	3,1	7 526	7 848	4,3	4,0
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>45 900</b>	<b>47 514</b>	<b>3,5</b>	<b>68 085</b>	<b>70 652</b>	<b>3,8</b>	<b>3,0</b>
France métropolitaine	854 155	884 839	3,6	1 276 530	1 321 892	3,6	2,5

Sources : Caf, MSA

L'Allocation adulte handicapé (AAH) constitue, en nombre d'allocataires, le deuxième minimum social de la région comme au niveau national. Il est versé à 47 500 personnes en 2010 en Midi-Pyrénées, soit à 31 % de l'ensemble des allocataires d'au moins l'un des quatre principaux minima sociaux. Avec leurs familles, ce sont quelque 70 600 personnes qui bénéficient de l'AAH, soit 3,0 % des moins de 65 ans.

Les allocataires sont relativement plus nombreux dans les Hautes-Pyrénées où sont implantés de nombreux établissements spécialisés. Dans le Lot, les Hautes-Pyrénées, le Gers et de manière encore plus accentuée en Aveyron, l'AAH est versée à davantage d'allocataires que le RSA socle non majoré.

En 2010, le nombre des allocataires de l'AAH progresse de 3,5 % en Midi-Pyrénées, soit autant qu'au niveau national, après une hausse plus marquée de 5,5 % l'année précédente. Cette décélération se produit dans tous les départements hormis en Ariège. La Haute-Garonne progresse toujours nettement plus fortement (+ 6,6 % en 2010).

En Midi-Pyrénées comme au niveau national, la hausse de la population couverte par l'AAH est plus forte que celle de la population de moins de 65 ans : en conséquence, leur part passe de 2,8 % à 3 %, soit toujours 0,5 point de plus que la part de la France métropolitaine.

La croissance du nombre d'allocataires de l'AAH se poursuit sous l'impulsion du plan de revalorisation sur cinq ans engagé en 2008. Le plafond de ressources a été sensiblement relevé, ce qui permet à davantage de personnes d'avoir accès à cette prestation.

## Revenu de solidarité active socle majoré

### Allocataires et population couverte par l'API - RSA socle majoré en Midi-Pyrénées

	Allocataires			Population couverte			
	RSA majoré au 31 décembre 2009	RSA majoré au 31 décembre 2010	Évolution 2009 - 2010 (%)	RSA majoré au 31 décembre 2009	RSA majoré au 31 décembre 2010	Évolution 2009 - 2010 (%)	Part (%) parmi les moins de 65 ans en 2010
Ariège	585	509	-13,0	1 647	1 397	-15,2	1,2
Aveyron	425	413	-2,8	1 189	1 191	0,2	0,6
Haute-Garonne	3 633	3 552	-2,2	10 172	9 954	-2,1	0,9
Gers	383	376	-1,8	1 082	1 118	3,3	0,8
Lot	386	395	2,3	1 080	1 116	3,3	0,8
Hautes-Pyrénées	631	618	-2,1	1 717	1 693	-1,4	1,0
Tarn	1 047	1 107	5,7	3 115	3 361	7,9	1,1
Tarn-et-Garonne	810	775	-4,3	2 355	2 230	-5,3	1,1
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>7 900</b>	<b>7 745</b>	<b>-2,0</b>	<b>22 357</b>	<b>22 060</b>	<b>-1,3</b>	<b>0,9</b>
France métropolitaine	193 715	190 557	-1,6	548 221	541 391	-1,2	1,0

Rupture de série en 2009, les enfants de 20 à 25 ans sont désormais pris en compte pour le RSA majoré

Sources : Caf, MSA

Les bénéficiaires du RSA socle majoré au titre de parent isolé sont en grande partie ceux qui percevaient l'Allocation de parent isolé (API) avant juin 2009. Cependant, le public s'est élargi : le RSA socle majoré est désormais distribué aux parents isolés dont les enfants à charge ont moins de 25 ans. Auparavant, seuls les parents isolés avec des enfants de moins de 20 ans pouvaient prétendre à l'API. En outre, lors d'une séparation, le parent isolé qui bénéficiait du RMI avec son conjoint pouvait garder cette dernière allocation, à condition de ne pas faire de demande d'API. Aujourd'hui, il bascule automatiquement dans le dispositif du RSA socle majoré.

En 2010, quelque 7 700 parents isolés, essentiellement des femmes, perçoivent le RSA socle majoré en Midi-Pyrénées. Avec les enfants, la population couverte s'élève ainsi à 22 100 personnes, soit 0,9 % des moins de 65 ans. La part de la population couverte est un peu plus élevée en Ariège, Tarn et Tarn-et-Garonne. Cependant, en Ariège et Tarn-et-Garonne, cette part est en diminution par rapport à 2009.

Au niveau régional, le nombre d'allocataires baisse de 2 % en 2010, après avoir fortement progressé l'année précédente : cette hausse résultait à la fois de l'élargissement du champ des publics concernés et du ralentissement de l'économie.

## Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS) et Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)

Allocataires de l'ASPA- AS en Midi-Pyrénées

	Allocataires			Part (%) parmi les 65 ans ou plus
	au 31 décembre 2009	au 31 décembre 2010	Évolution 2009- 2010 (%)	
Ariège	2 081	1 982	- 4,8	5,8
Aveyron	4 149	3 856	- 7,1	5,8
Haute-Garonne	9 940	9 670	- 2,7	5,4
Gers	3 103	2 884	- 7,1	6,4
Lot	2 142	2 018	- 5,8	4,8
Hautes- Pyrénées	3 000	2 856	- 4,8	5,4
Tarn	4 143	4 028	- 2,8	4,9
Tarn-et-Garonne	3 255	3 247	- 0,2	6,9
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>31 813</b>	<b>30 541</b>	<b>- 4,0</b>	<b>5,6</b>
France métropolitaine	515 847	510 091	- 1,1	4,8

Sources : CNAVTS, MSA, SASV, CNRACL, FSPOEIE, RSI-Commerçants, RSI-Artisans, SNCF, Enim, Régime m

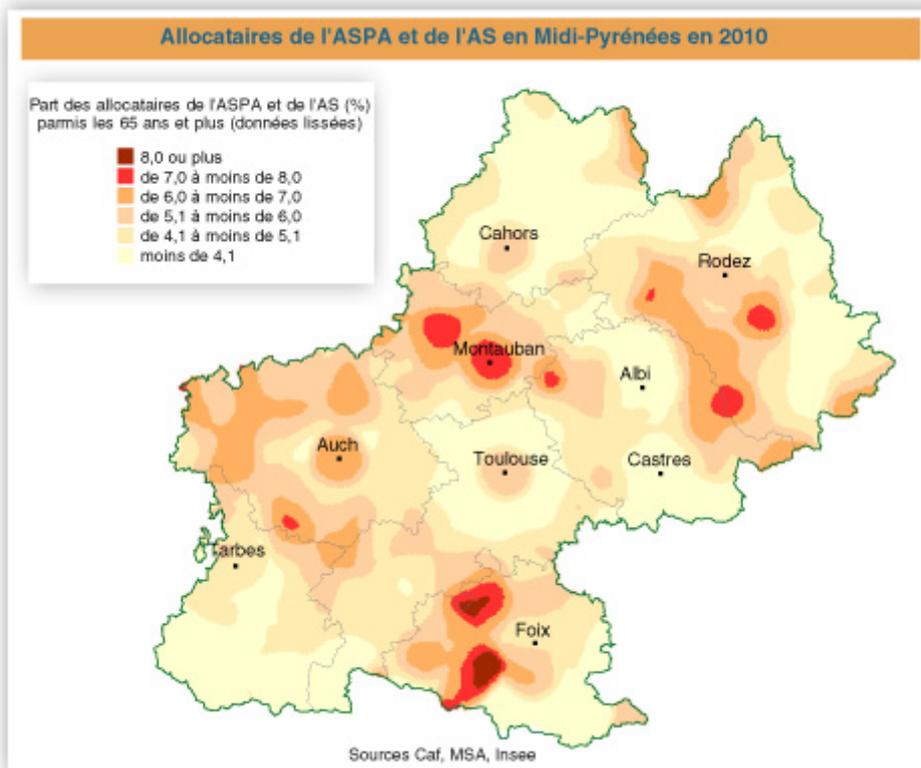
Deux allocations permettent d'atteindre le niveau du minimum vieillesse : l'Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS) et l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), entrée en vigueur au début de l'année 2007. En Midi-Pyrénées, ces allocations apportent un complément de ressources à 30 500 retraités âgés de 65 ans ou plus, n'ayant jamais ou pas assez cotisé pour atteindre le seuil du minimum vieillesse. Les allocataires, rattachés pour l'essentiel au régime général (64 % des allocataires) et au régime agricole (20 %), représentent 20 % des allocataires des quatre principaux minima sociaux. Dans la région, la proportion d'allocataires parmi les plus de 65 ans dépasse la moyenne nationale de 0,8 point. En Midi-Pyrénées, la baisse du nombre d'allocataires accélère en 2010 (- 4 %). Au niveau national, la tendance s'inverse à la baisse.

La revalorisation progressive du montant des retraites et l'augmentation du nombre de carrières complètes chez les femmes entraînent une baisse mécanique du nombre d'allocataires de l'AS-ASPA depuis sa création. Cependant, depuis 2003, la baisse ralentit dans la région par rapport à la décennie précédente : le nombre d'allocataires diminue de 4,3 % chaque année entre 2003 et 2010, contre - 8,3 % entre 1993 et 2003. En 2009, le plafond des ressources est relevé, générant l'entrée de nouveaux allocataires dans le dispositif. Cette hausse est perceptible au niveau national (+ 1,8 %) alors qu'en Midi-Pyrénées, elle est compensée par une diminution sensible du nombre d'allocataires rattachés au régime agricole.

En 2010, le nombre d'allocataires est en baisse dans tous les départements, y compris en Haute-Garonne contrairement à 2009. Toutefois, elle ralentit dans le Tarn, le Tarn-et-Garonne et le Lot, tout en restant forte pour ce dernier département.

## Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées

Tableaux de bord - données 2010 (édition 2012)



La répartition sur le territoire des allocataires du minimum vieillesse diffère en partie de celle des autres formes de précarité. Les taux de couverture de l'AS et de l'ASPA sont les plus élevés dans les départements les plus ruraux, le Gers et l'Aveyron, qui sont aussi les départements où la part des plus de 65 ans est la plus forte. Dans l'Ariège et en Tarn-et-Garonne, le caractère rural de la population âgée et une précarité plus grande dans l'ensemble de la population se combinent pour aboutir à une surreprésentation de l'ASPA.

## Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C)

	Bénéficiaires de la CMU-C			Part (%) parmi les moins de 65 ans en 2010
	Bénéficiaires (assurés + ayants-droit)			
	en moyenne annuelle en 2009	en moyenne annuelle en 2010	Évolution 2009 - 2010 (%)	
Ariège	11 730	11 777	0,4	9,9
Aveyron	9 915	10 037	1,2	4,7
Haute-Garonne	67 388	69 762	3,5	6,5
Gers	8 674	8 712	0,4	6,1
Lot	8 234	8 021	- 2,6	6,1
Hautes- Pyrénées	12 152	12 292	1,2	6,9
Tarn	21 970	22 204	1,1	7,5
Tarn-et- Garonne	17 279	17 229	- 0,3	8,8
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>157 342</b>	<b>160 034</b>	<b>1,7</b>	<b>6,8</b>
France métropolitaine	3 577 406	3 637 234	1,7	7,0

Sources : CNAMTS, RSI, CCMSA

En 2010, quelque 160 000 habitants de la région aux revenus les plus modestes bénéficient de la [Couverture maladie universelle complémentaire \(CMU-C\)](#). Avec 6,8 % de personnes couvertes par la CMU-C parmi les moins de 65 ans, la région se situe dans la moyenne nationale. La proportion de bénéficiaires est quasi stable depuis 2007 (autour de 7 %), alors qu'elle avoisinait 8 % entre 2005 et 2007.

La part de la population de moins de 65 ans couverte par la CMU-C est toujours plus importante en Ariège et en Tarn-et-Garonne. C'est aussi dans ces deux départements que la proportion de bas revenus est la plus forte. À l'opposé, l'Aveyron affiche le taux de population couverte le plus faible de la région.

Le nombre de bénéficiaires de la CMU-C augmente dans la région comme au niveau national en 2010, alors qu'il baissait l'année précédente. Cette croissance dans la région est en grande partie imputable à la Haute-Garonne : alors que le nombre d'allocataires y baissait de 2,5 % en 2009, il progresse de 3,5 % en 2010, soit le taux le plus élevé de la région. Seul le nombre d'allocataires du Lot baisse en 2010, tandis qu'il est quasiment stable dans le Tarn-et-Garonne.

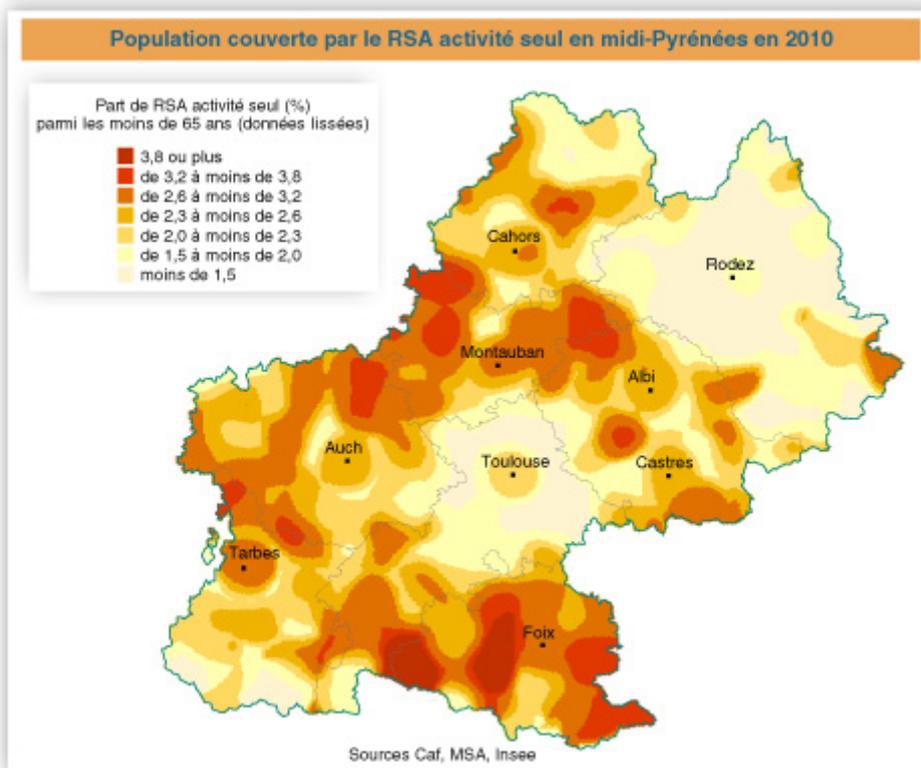
## Revenu de solidarité active Activité seul (RSA Activité)

**Allocataires et population couverte par le RSA Activité seul en Midi-Pyrénées**

	Allocataires			Population couverte			
	RSA au 31 décembre 2009	RSA au 31 décembre 2010	Évolution 2009 - 2010 (%)	RSA au 31 décembre 2009	RSA au 31 décembre 2010	Évolution 2009 - 2010 (%)	Part parmi les moins de 65 ans en 2010 (%)
Ariège	1 181	1 366	15,7	2 707	3 199	18,2	2,7
Aveyron	1 112	1 278	14,9	2 551	2 987	17,1	1,4
Haute-Garonne	7 704	9 213	19,6	16 552	19 444	17,5	1,8
Gers	1 055	1 276	20,9	2 395	2 929	22,3	2,0
Lot	1 151	1 188	3,2	2 560	2 653	3,6	2,0
Hautes-Pyrénées	1 664	1 782	7,1	3 598	3 898	8,3	2,2
Tarn	2 325	2 821	21,3	5 490	6 618	20,5	2,2
Tarn-et-Garonne	1 972	2 067	4,8	4 825	5 014	3,9	2,6
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>18 164</b>	<b>20 991</b>	<b>15,6</b>	<b>40 678</b>	<b>46 742</b>	<b>14,9</b>	<b>2,0</b>
France métropolitaine	416 234	460 038	10,5	992 183	1 087 613	9,6	2,1

Sources : Insee, Caf, MSA

Par le biais du RSA activité, le RSA ouvre des droits à de nouveaux bénéficiaires qui travaillent et perçoivent de faibles revenus. Cette composante du RSA n'est pas assimilée à un minimum social. Fin 2010, on dénombre 21 000 allocataires en Midi-Pyrénées bénéficiant de cette prestation, soit près d'un quart de l'ensemble des bénéficiaires du RSA. La population couverte est de 46 700 personnes, soit 2 % des moins de 65 ans. Le nombre d'allocataires bénéficiant du RSA activité jeune est de 322. Les bénéficiaires du RSA activité de la région sont en augmentation de 15,6 % en 2010, soit un rythme bien plus fort qu'en France métropolitaine. Les taux de croissance sont très élevés pour cinq départements, en particulier dans le Tarn, le Gers et la Haute-Garonne où ils dépassent ou avoisinent les 20 %. Les hausses sont beaucoup moins fortes dans les Hautes-Pyrénées et surtout le Tarn-et-Garonne et le Lot.



La géographie du RSA est très proche de celle du RSA socle non majoré : présence plus importante dans les pôles urbains, en particulier Tarbes, et assez forte concentration en Ariège et Tarn-et-Garonne.

## Précarité financière

### Allocataires et population à bas revenus

	Bas revenus à 60 % en 2009 (942 €)			Bas revenus à 60 % en 2010 (956 €)		
	Allocataires	Population couverte	Part de population couverte parmi les moins de 65 ans (%)	Allocataires	Population couverte	Part de population couverte parmi les moins de 65 ans (%)
Ariège	11 078	25 002	21,1	10 956	24 872	21,0
Aveyron	14 237	34 512	16,4	14 558	35 198	16,6
Haute-Garonne	72 737	152 671	14,4	75 062	157 736	14,8
Gers	9 478	22 116	15,5	9 752	22 724	15,8
Lot	9 648	22 054	16,8	9 774	22 379	17,0
Hautes-Pyrénées	13 751	30 146	17,0	13 589	29 836	16,8
Tarn	23 771	55 446	18,9	22 983	54 974	18,7
Tarn-et-Garonne	16 439	40 375	20,9	16 381	40 623	20,7
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>171 139</b>	<b>382 322</b>	<b>16,4</b>	<b>173 055</b>	<b>388 342</b>	<b>16,6</b>

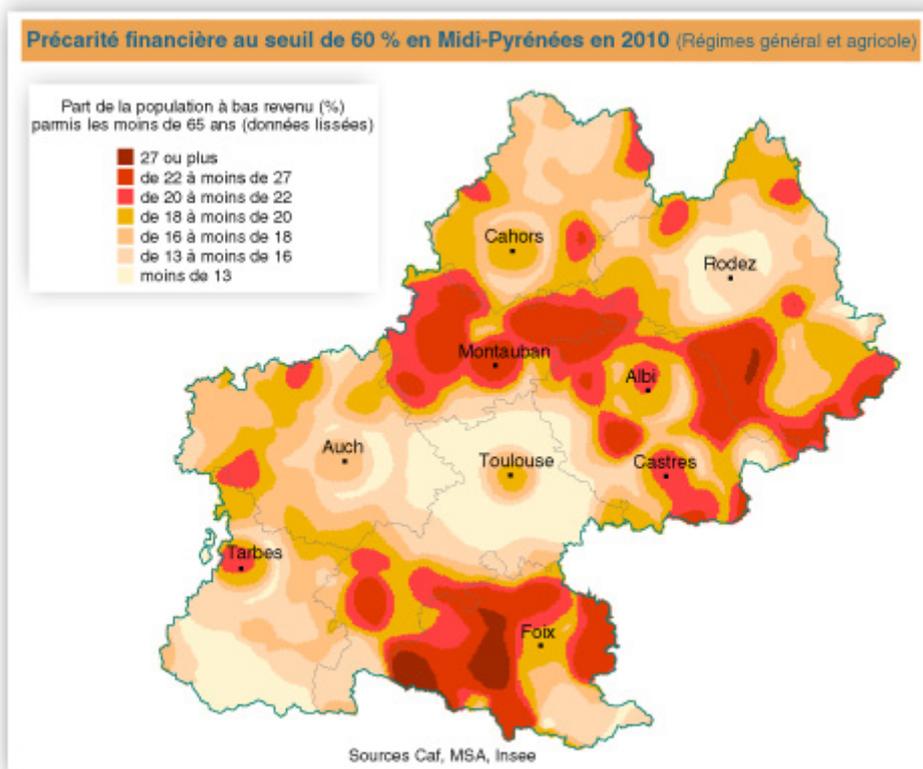
Sources : CAF, MSA

En 2010 en Midi-Pyrénées, 388 300 personnes de moins de 65 ans couvertes par la Caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) disposent de ressources inférieures au [seuil de bas revenus](#). Ce seuil, établi nationalement, s'élève à 956 euros par mois et par unité de consommation. Cette population en situation de précarité financière augmente à nouveau, de 1,6 % dans la région par rapport à 2009, après une forte hausse de 5,7 % entre 2008 et 2009 : elle représente 16,6 % des moins de 65 ans contre 16,4 % en 2009 et 15,7 % en 2008.

En 2010, la population en situation de précarité diminue dans les Hautes-Pyrénées, le Tarn et dans une moindre mesure en Ariège, où le taux de précarité financière est toujours supérieur à la moyenne régionale. C'est également le cas du Tarn-et-Garonne dont le taux est en légère hausse (+ 0,6 %). Dans ces deux départements, parmi les moins de 65 ans, plus d'une personne sur cinq vit dans un foyer disposant de revenus inférieurs au seuil de bas revenus.

## Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées

Tableaux de bord - données 2010 (édition 2012)



La **précarité financière** est forte sur la plus grande partie de l'Ariège et du Tarn-et-Garonne. Ailleurs dans la région, elle se concentre dans certaines agglomérations (Tarbes, Albi, Castres) et dans de larges zones rurales entre le Tarn et l'Aveyron.

## Définitions

Cette rubrique présente les définitions des concepts les plus souvent utilisés dans le système statistique public.

**A | C | D | M | P | R | S | T | U**

### A

#### **Allocataire**

L'allocataire est la personne au titre de laquelle est ouvert un dossier de prestations (familiales, sociales, liées au logement) versées par Pôle emploi, la Caf, la Carsat ou la MSA.

#### **Allocation adulte handicapé (AAH)**

L'Allocation adulte handicapé, créée le 30 juin 1975, est une prestation sociale destinée à assurer un minimum de revenu aux personnes qui présentent une incapacité permanente. Elle est attribuée aux personnes souffrant d'une incapacité évaluée à au moins 80 % (sauf dérogation) par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (ex-Cotorep). Elle ne peut être attribuée avant l'âge de 20 ans, sauf cas particulier. Elle est versée par les Caf et les caisses de la MSA et du régime minier.

L'AAH est une prestation individualisée dont le montant est fixé pour un an. Elle assure un minimum social et peut se cumuler avec un revenu du travail. Un couple peut recevoir deux aides pour handicapé.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le montant de l'AAH est de 681,63 € pour une personne seule. En cas d'hospitalisation de longue durée, le montant de l'allocation peut être réduit.

#### **Allocation de parent isolé (API)**

L'Allocation de parent isolé, instituée par la loi du 9 juillet 1976, est une mesure destinée à prémunir les personnes seules avec enfant(s) des conséquences financières de leur récente situation d'isolement. Elle est versée par la Caf ou la MSA.

Les personnes concernées doivent élever seules un enfant ou être enceintes et vivre sans conjoint, et avoir des ressources situées en deçà d'un certain seuil. L'API est une allocation différentielle qui complète les revenus. Elle est accordée pour une durée limitée : jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant le plus jeune, et un an lorsque que les enfants ont plus de trois ans.

Cette allocation est supprimée et remplacée par le RSA majoré à compter de juin 2009.

#### **Allocation de solidarité spécifique (ASS)**

L'Allocation de solidarité spécifique, créée en 1984, est une prestation sociale destinée à assurer un minimum de revenu aux personnes dont les droits à l'assurance chômage sont arrivés à expiration. Elle est accordée et versée par Pôle emploi pour le compte de l'État.

Les personnes concernées doivent être inscrites à Pôle emploi (sauf pour les personnes dispensées de recherche d'emploi en raison de leur âge), avoir épuisé leurs droits à l'assurance chômage, pouvoir justifier de 5 ans d'activité salariée dans les 10 ans précédant la perte d'emploi et avoir des revenus inférieurs à un seuil. Sous certaines conditions, les bénéficiaires de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) âgés d'au moins 50 ans peuvent également opter pour l'ASS. L'ASS peut être versée à taux plein ou être une allocation différentielle qui complète le revenu pour le porter au niveau du seuil de ressources considéré comme minimal.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le montant maximum de l'ASS est de 15,14 € par jour, soit 454,1 € pour un mois de 30 jours.

#### **Allocation supplémentaire (AS) et Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et réforme du minimum vieillesse**

Le « minimum vieillesse » est un dispositif constitué d'allocations permettant aux personnes âgées de 65 ans au moins (60 ans en cas d'inaptitude au travail) qui disposent de faibles revenus d'atteindre un

seuil minimal de ressources, celui du minimum vieillesse. Ce seuil s'élève en 2009 à 648,44 euros par mois pour une personne seule et à 1 135,79 euros pour un couple.

Le dispositif du « minimum vieillesse » a été modifié par l'ordonnance du 24 juin 2004, dont le décret d'application est paru en janvier 2007 et instaurant l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) ; celle-ci coexiste désormais avec l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS).

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009, les montants et plafonds de ressources des allocations du minimum vieillesse ne sont plus revalorisés de manière uniforme, ni au même taux que les pensions. En particulier, le montant versé pour « une personne » de l'ASPA est revalorisé à hauteur de 6,95 %, tandis que l'AS pour « une personne » est revalorisé de 11,1 %. Dans le même temps le taux de revalorisation des pensions s'est élevé à 1 %. Au 1<sup>er</sup> avril 2010, les taux de revalorisation des montants de l'ASPA et de l'AS s'élèvent respectivement à 4,7 % et 7,1 %, tandis que celui des pensions est de 0,9 %.

Les plafonds de ressources ont aussi été revalorisés de manière différente selon le nombre de personnes bénéficiant de l'allocation : pour une « personne seule », le plafond a été revalorisé de 6,8 % au 1<sup>er</sup> avril 2009, puis de 2,4 % au 1<sup>er</sup> avril 2010, faisant potentiellement entrer plus d'allocataires en 2009. Pour les couples, les revalorisations aux mêmes dates ont été de respectivement 1 % et 0,9 %.

---

## C

### Couverture maladie universelle (CMU)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, la loi sur la Couverture maladie universelle (CMU) permet à toute personne, résidant en France de façon stable et régulière et qui n'est pas déjà couverte à quelque titre que ce soit par un régime obligatoire d'assurance maladie, de bénéficier de la sécurité sociale pour la prise en charge de ses dépenses de santé. C'est ce qu'on appelle la CMU de base. Les personnes dont le revenu fiscal de référence est supérieur à 752,42 € par mois (au 1<sup>er</sup> octobre 2010) doivent acquitter une cotisation annuelle de 8 % sur le montant des revenus supérieurs à ce seuil. Celles dont le revenu fiscal est inférieur au seuil ainsi que les bénéficiaires du RSA socle et les bénéficiaires de la CMU-C sont exemptés de cotisation.

La **Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)** permet de fournir une couverture complémentaire gratuite aux personnes ayant les revenus les plus modestes. L'affiliation à la CMU-C permet la prise en charge du ticket modérateur, du forfait journalier en cas d'hospitalisation et la dispense d'avance de frais. Elle permet également la prise en charge de certaines prestations (prothèses dentaires, lunettes...), au-delà des montants remboursables par l'assurance maladie et dans la limite de tarifs fixés par arrêté. L'ouverture des droits pour un an est conditionnée par le dépôt d'une demande auprès d'une caisse d'assurance maladie. Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le plafond de ressources donnant droit à la CMU-C est de 626 € par mois pour une personne seule en France métropolitaine.

**En savoir plus :** [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

---

## D

### Décile

Le premier décile d'une variable numérique est la valeur en dessous de laquelle se situent 10 % de la population étudiée (et donc 90 % au-dessus).

Le neuvième décile d'une variable numérique est la valeur en dessous de laquelle se situent 90 % de la population étudiée (ou 10 % au-dessus).

*Exemple : dire que le premier décile, dans la distribution des revenus, est de 571 euros par unité de consommation signifie qu'une personne sur dix vit avec moins de 571 euros par mois et par unité de consommation ; si le neuvième décile est de 2 933 euros, cela signifie que neuf personnes sur dix disposent de moins de 2 933 euros par mois et par unité de consommation.*

### Demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi au dernier jour du mois. Ces demandeurs sont enregistrés dans cinq catégories de demandes d'emploi (A, B, C, D, E) selon qu'ils sont tenus ou non de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en recherche d'emploi, déjà en emploi, en formation...) ou bien qu'ils ont pratiqué une activité réduite plus ou moins longue. Les demandeurs d'emploi de catégories A, B, C (pris en compte dans cette publication) sont :

- ♦ catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- ♦ catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures au maximum au cours du mois) ;
- ♦ catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois).

---

## M

### Médiane

La valeur médiane d'une variable quantitative est la valeur qui sépare la population en deux : la moitié de la population étudiée se situe en dessous de cette valeur et l'autre moitié au-dessus. La médiane, contrairement à la moyenne, a l'avantage d'être moins sensible aux valeurs extrêmes. Pour cette raison, elle lui est souvent préférée pour l'étude des revenus.

*Exemple : dire que la médiane, dans la distribution des revenus, est de 1 503 euros par unité de consommation signifie qu'une personne sur deux vit avec moins de 1 503 euros par mois et par unité de consommation.*

### Minima sociaux

Ce sont des dispositifs définis par la loi, visant à garantir un montant minimum de revenu, au travers d'allocations sous conditions de ressources, à des personnes ne pouvant pas tirer de leur activité (présente ou passée) des ressources suffisantes. Chaque minimum social a sa logique et ses conditions d'attribution propres et s'adresse à des bénéficiaires spécifiques.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, il existe en France métropolitaine huit minima sociaux : l'Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (AS) à laquelle se substitue en partie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), le minimum invalidité, l'Allocation adulte handicapé (AAH), l'assurance veuvage, l'Allocation de solidarité spécifique (ASS), l'Allocation équivalente retraite (AER), l'allocation d'insertion (AI) remplacée par l'allocation temporaire d'attente (ATA) pour les entrées à compter du 16 novembre 2006, le Revenu de solidarité active (RSA) socle non majoré qui remplace le RMI et le RSA socle majoré qui remplace l'API. Selon les cas, la prestation est strictement différentielle (AAH, assurance veuvage, ASS, allocation d'insertion) ou bien autorise des cumuls, dans la limite d'un plafond entre allocations versées et ressources propres.

Pour décrire la précarité, ces tableaux de bord se limitent à la prise en compte des quatre minima les plus souvent distribués (AS-ASP, AAH, ASS, RSA socle majoré ou non). En Midi-Pyrénées comme en France, ces quatre minima concernent plus de neuf allocataires sur dix.

---

## P

### Population couverte

La population couverte est composée de personnes appartenant à la famille d'un allocataire. Elle comprend, outre l'allocataire, son conjoint éventuel, et s'il y a lieu les enfants et autres personnes à charge au sens des prestations familiales.

Sur les cinq minima sociaux abordés dans cette publication, on ne dispose des effectifs de population couverte que pour trois d'entre eux (RSA, RSA majoré, AAH). Leur proportion dans la population est appréciée en ramenant ce nombre de personnes couvertes au nombre de personnes de moins de 65 ans estimé par l'Insee. Pour l'ASS et l'AS-ASP, la méconnaissance de la taille des foyers ne permet pas en revanche un tel calcul.

### Précarité financière

Un individu est considéré en situation de précarité financière (ou « à bas revenus ») lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de bas revenus. Dans cette publication, les personnes à bas revenus sont celles qui vivent dans un foyer allocataire de la Caf ou de la MSA et dont les ressources sont inférieures au seuil. Plusieurs populations (personnes ne percevant aucune allocation Caf ou MSA, étudiants, personnes âgées de 65 ans et plus, régimes spéciaux) ne sont pas prises en compte dans ce dénombrement : la population en situation de précarité financière est ainsi sous-estimée.

Comme pour les proportions de populations couvertes par le RSA ou l'AAH, la part de personnes précaires est appréciée en rapportant le nombre de personnes à bas revenus au nombre de personnes de moins de 65 ans estimé par l'Insee.

---

## R

### Revenu fiscal

Le revenu fiscal correspond aux ressources déclarées par les contribuables sur leur déclaration de revenu. Il comprend :

- les revenus d'activité salariée et indépendante ;
- les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse) ;
- les pensions alimentaires reçues (déductions faites des pensions versées) ;
- certains revenus du patrimoine ;
- les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage.

Le revenu fiscal est un revenu mesuré avant redistribution. Il ne peut pas être assimilé à un revenu disponible, qui supposerait que l'on tienne compte des revenus sociaux non déclarés et que l'on soustraie les impôts directs (impôts sur le revenu et taxe d'habitation). Ce revenu peut être rapporté au nombre d'unités de consommation de chaque ménage fiscal.

### Revenu des allocataires Caf et MSA

Le revenu des allocataires Caf et MSA, utilisé pour mesurer la précarité financière, est un revenu disponible avant impôt. Il correspond aux revenus imposables perçus par les personnes appartenant au foyer de l'allocataire, auxquels s'ajoutent les prestations versées mensuellement (minima sociaux, prestations familiales, aides au logement). Ce revenu est rapporté au nombre d'unités de consommation de chaque foyer allocataire.

### Revenu minimum d'insertion (RMI)

Le Revenu minimum d'insertion, instauré par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1988, est une prestation sociale destinée à permettre l'insertion sociale et professionnelle. Il est accordé par le préfet qui anime avec le président du conseil général les politiques d'insertion. Il est versé par la Caf et la MSA.

Les personnes concernées doivent avoir au moins 25 ans (sauf dans le cas d'enfant(s) à charge), résider en France et ne pas dépasser un certain seuil de ressources. Le RMI ouvre le droit à une allocation différentielle qui complète les revenus pour les porter au niveau du seuil de ressources fixé. Il s'accompagne d'un accès à l'assurance maladie et d'un processus d'insertion sociale par un contrat d'insertion.

Ce minimum social est remplacé par le RSA à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009.

### Revenu de solidarité active (RSA)

Le dispositif du revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009 en France métropolitaine. Il remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et les dispositifs de soutien à la reprise d'un emploi liés à ces deux prestations (intéressement proportionnel, primes forfaitaires mensuelles, prime de retour à l'emploi). Il est également versé à des personnes qui travaillent déjà et dont les revenus sont faibles. Le RSA est attribué en 2010 aux personnes âgées de 25 ans et plus, ou moins de 25 ans si elles assument la charge d'un enfant né ou à naître. Son montant est déterminé en fonction de la composition familiale du foyer, du nombre d'enfants à charge, et de ses ressources (revenus d'activité, prestations familiales...), de façon à assurer un niveau de revenu minimum au foyer (le revenu garanti). En juin 2010, le montant forfaitaire du RSA socle (sans revenus d'activité) s'élève à 460,09 euros pour une personne seule sans enfant et à 690,14 euros pour un couple sans enfant. Le RSA socle majoré s'élève à 690,14 euros. Ces montants augmentent ensuite en fonction du nombre de personnes ou enfants à charge.

---

## S

### Seuil de bas revenus (ou seuil de précarité financière)

Utilisé pour une approche monétaire de la précarité à partir de fichiers de bénéficiaires de prestations sociales, le seuil de bas revenus est un seuil relatif déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Dans les fichiers des allocataires Caf et MSA, il s'applique au revenu (disponible avant impôts) par unité de consommation (RUC) mesuré dans ces fichiers.

La définition du seuil et son calcul au niveau national ont été revus en 2006. Le seuil de bas revenus est fixé dorénavant à 60 % du niveau de vie médian pour se conformer aux standards européens. Il est établi désormais à partir de l'enquête revenus fiscaux, source de référence européenne sur les revenus. Il est égal à 956 € par unité de consommation en 2010.

---

## T

### Taux de chômage localisé

Le taux de chômage localisé est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre de personnes actives (ensemble des personnes en emploi ou au chômage). Son calcul a été modifié en 2007 par l'Insee pour tenir compte des changements méthodologiques intervenus au niveau national et assurer la cohérence des séries locales et nationales. Les séries sont révisées depuis 1982.

---

## U

### Unité de consommation (UC)

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). L'échelle d'équivalence la plus utilisée actuellement (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour 1 UC ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 UC ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC.

Les fichiers Caf et MSA utilisent une échelle légèrement différente : à la pondération précédente s'ajoute 0,2 UC pour une famille monoparentale.

---

## Voir aussi ...

### Régions

#### Publications papier

Dossiers Insee :

- Zoom sur la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (juillet 2006) - dossier n° 136
- Zoom sur la précarité professionnelle (mai 2005) - dossier n° 128
- Zoom sur la précarité en milieu rural (avril 2004) - dossier n° 120
- Zoom sur la précarité en milieu urbain (avril 2003) - dossier n° 115

#### Publications Internet

- **Alsace**

[Revenu de solidarité active : montée en charge progressive](#) ; Insee Alsace - Chiffres pour l'Alsace n° 18 (juin 2011)

- **Aquitaine**

[Pauvreté en ville et à la campagne, plus intense de la pointe du Médoc à Agen](#) ; Insee Aquitaine - Le Quatre pages n° 194 (juin 2011)

[100 000 travailleurs pauvres en Aquitaine](#); Insee Aquitaine - Aquitaine e-publication n° 11 (juin 2011)

- **Auvergne**

[Cartographie de la précarité urbaine](#); Insee Auvergne - Les Dossiers n° 26 (avril 2010)

- **Bourgogne**

[En Bourgogne, 12 % de la population vit sous le seuil de pauvreté en 2006](#) ; Insee Bourgogne Dimensions - hors série (janvier 2011)

[Regards sur les quartiers du Grand Dijon](#), Insee Bourgogne Dimensions - Dossiers n° 56 (mai 2011)

- **Bretagne**

[Les revenus des Bretons pendant la crise de 2009 : davantage de pauvreté et d'inégalités qu'avant mais moins qu'ailleurs](#) ; Insee Bretagne - Octant Analyse n° 27 (janvier 2012)

- **Centre**

[Approche prospective de la pauvreté des retraités en région Centre : une hausse soutenable sous conditions](#) - Insee Centre - Info n° 176 (février 2012)

[La crise en 2009 : effets sur le niveau de vie des ménages en région Centre](#) ; Insee Centre - Flash n° 47 (décembre 2011)

[70 000 travailleurs pauvres en région Centre](#) ; Insee Centre - Info n° 161 (février 2010)

- **Champagne-Ardenne**

[Niveaux de vie et pauvreté en 2009 - La crise a touché tous les Champardennais, mais plus durement les plus modestes](#) ; Insee Champagne-Ardenne - Insee Flash n° 141 (février 2012)

[Les allocataires du RSA - Les jeunes Champardennais davantage concernés qu'au niveau national](#) ; Insee Champagne-Ardenne - Insee Flash n° 126 (octobre 2010)

[Le RMI avant la mise en place du RSA : trois Champardennais sur cent concernés](#) ; Insee Champagne-Ardenne - Insee Flash n° 108 (septembre 2009)

- **Corse**

[La précarité dans les quartiers d'Ajaccio](#) ; Insee Corse - Les dossiers de l'économie corse n° 7 (juin 2011)

[Atlas social de la Corse : panorama des minima sociaux](#) ; Insee Corse - Les dossiers de l'économie corse n° 6 (octobre 2010)

- **DOM-TOM**

[Revenus et conditions de vie des ménages en Martinique : un niveau de vie en dégradation](#) ; Études et partenariats - Insee Martinique (mai 2011)

[Bilan du RMI / Perspectives de mise en place du RSA](#) ; Insee Guyane - Etudes et Partenariats de mars 2011

[Les inégalités aux Antilles-Guyane : Dix ans d'évolution](#) ; Insee Guadeloupe Insee Antilles-Guyane (juillet 2009)

- **Haute-Normandie**

[Les prestations sociales en Haute-Normandie en 2009 - Du RMI au RSA : vers une simplification des dispositifs des minima sociaux](#) ; Insee Haute-Normandie - Cahier d'Aval n° 84 (mai 2010)

- **Ile-de-France**

[Le travail ne protège pas forcément de la pauvreté Quatre foyers allocataires à bas revenus sur dix comprennent au moins un travailleur](#) ; Insee Île-de-France à la page n° 315 (février 2009)

- **Languedoc-Roussillon**

[Près d'un habitant du Languedoc-Roussillon sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté](#) ; Insee Languedoc-Roussillon - Repères chiffres n° 3 (avril 2011)

[Pauvreté des travailleurs et bas salaires dans l'Hérault](#) ; Insee Languedoc-Roussillon - Repères Synthèse n° 5 (juin 2009)

- **Limousin**

[Pauvreté en Limousin : espace rural, personnes seules et familles monoparentales sont les plus touchés](#) ; Insee Limousin - (Décembre 2009)

- **Lorraine**

[Pauvreté en Moselle : un habitant sur sept](#) ; Insee Lorraine - Économie lorraine n° 236 (octobre 2010)

[La pauvreté laborieuse en Lorraine et Meurthe-et-Moselle : mécanismes à l'oeuvre et leviers à mobiliser](#) ; Insee Lorraine - Économie lorraine n° 204 (janvier 2010)

- **Nord-Pas-de-Calais**

[Connaître pour agir : des indicateurs au service des politiques sociales](#) ; Insee Nord-Pas-de-Calais Pages de Profils n° 92 (juin 2011)

- **Pays de la Loire**

[Pays de la Loire : moins de pauvreté et d'inégalités qu'ailleurs, malgré des disparités territoriales](#) ; Insee Pays de la Loire - Etudes n° 100 (décembre 2011)

[Observation sociale des territoires en Loire-Atlantique : précarité marquée au nord et dans la région nazairienne](#) ; Insee Pays de la Loire - Informations statistiques n° 430 (décembre 2011)

[Observation sociale des territoires de Maine-et-Loire : précarité marquée à l'est du département](#) ; Insee Pays de la Loire - Informations statistiques n° 431 (décembre 2011)

[Observation sociale des territoires de la Mayenne : des territoires ruraux spécifiques, assez préservés de la pauvreté](#) ; Insee Pays de la Loire - Informations statistiques n° 432 (décembre 2011)

[Observation sociale des territoires de la Sarthe : la métropole mancelle concentre la majorité des ménages pauvres du département](#) ; Insee Pays de la Loire - Informations statistiques n° 433 (décembre 2011)

[Observation sociale des territoires de la Vendée : précarité au sud, inégalités sur le littoral](#) ; Insee Pays de la Loire - Informations statistiques n° 434 (décembre 2011)

- **Poitou-Charentes**

[Tableau de bord social de Poitou-Charentes](#) ; Insee Poitou-Charentes (janvier 2011)

[La précarité augmente](#) ; Insee Poitou-Charentes - Les cahiers de décimal n° 53 (juin 2010)

- **Provence-Alpes-Côte d'Azur**

[Politique de la ville dans les Alpes-Maritimes : une nouvelle approche cartographique de la précarité](#) ; Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur - Synthèses n° 18 (juillet 2011)

[Les femmes sont davantage confrontées à la pauvreté. Les facteurs à l'origine de cette disparité](#) ; Insee PACA - Synthèse n° 2 (décembre 2010)

[Un quart des salariés de Provence-Alpes-Côte d'Azur gagne moins de 830 euros par mois](#) ; Insee PACA - SUD INSEE l'essentiel n° 137 (décembre 2009)

- **Rhône-Alpes**

[140 000 travailleurs pauvres en Rhône-Alpes](#) ; Insee Rhône-Alpes - La Lettre Analyses et Résultats n° 143 (mai 2011)

## France métropole

### Insee

- [France, Portrait Social 2011](#) ; Insee Références édition 2011 (novembre 2011)
- [Indicateurs d'inégalités sociales](#) ; Insee, dossiers (novembre 2011)
- [Action sociale départementale](#) ; Insee, dossiers (novembre 2011)
- [Les niveaux de vie en 2009](#) ; Insee Première n° 1365 (août 2011)
- [Être sans domicile, avoir des conditions de logement difficiles](#) ; Insee Première n° 1351 (mai 2011)
- [Les revenus et le patrimoine des ménages 2011](#) ; Insee Références (mai 2011)
- [La précarité énergétique : avoir froid ou dépenser trop pour se chauffer](#) ; Insee Première n° 1330 (janvier 2011)
- [La population des zones urbaines sensibles](#) ; Insee Première n° 1328 (décembre 2010)
- [Bas salaires et marché du travail](#) ; Économie et Statistique n° 429-430 (août 2010)
- [Pauvreté : différents profils de régions et départements](#) ; La France et ses région - Insee Références (juin 2010)
- [Indicateurs d'inégalités sociales](#) ; Dossiers (décembre 2009)
- [Les inégalités de niveaux de vie entre 1996 et 2007](#) ; Insee Première n° 1266 (novembre 2009)
- [Qu'est-ce qu'être pauvre aujourd'hui en Europe ? L'analyse du consensus sur les privations](#) ; Économie et Statistique n° 421 (septembre 2009)
- [Disparités territoriales](#) ; Économie et Statistique n° 415-416 (mars 2009)
- [Sans-domicile](#) ; Économie et Statistique n° 391-392 (octobre 2006)
- [Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales](#) ; Économie et Statistique n° 383-384-385 (décembre 2005)

### Ministère de la Santé et des Solidarités, Direction de la Recherche des études, de l'évaluation et des statistiques

#### Études et Résultats :

- [Les prestations familiales et de logement en 2010](#) ; n° 788 (février 2012)
- [Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2010](#) ; n° 787 (février 2012)
- [Les allocataires du RSA fin juin 2011 et leurs trajectoires](#) ; n° 782 (novembre 2011)
- [Les dépenses d'aide sociale départementale en 2009](#) ; n° 762 (mai 2011)
- [Les allocataires de minima sociaux en 2009](#) ; n° 756 (mars 2011)
- [Quelles caractéristiques sociales et quel recours aux soins pour les bénéficiaires de la CMUC en 2006](#) ; n° 675 (janvier 2009)
- [Les montants des retraites selon le lieu de naissance et de résidence](#) ; n° 672 (décembre 2008)
- [Les fonds de solidarité pour le logement : l'aide des départements au logement des personnes défavorisées](#) ; n° 670 (novembre 2008)

#### Séries statistiques :

- [Dépenses d'aide sociale départementale en 2009](#) n° 159 (août 2011)
- [Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2009](#) n° 156 (avril 2011)
- [Les bénéficiaires des allocations du minimum vieillesse au 31 décembre 2007](#) n° 129 (mars 2009)

## Séries Études et recherche :

- [Effets de destructions d'emplois sur le niveau de vie. Conséquences en matière de pauvreté monétaire et analyse du rôle du volet « activité » du Revenu de Solidarité Active](#) ; n° 113 (janvier 2012)
- [La prise en charge des populations dites précaires dans les établissements de soins](#) ; n° 81 (novembre 2008)
- [Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2009-2010](#)- la documentation française.

## Sites internet

- [Portail de la statistique publique](#)
- [Portail de la ville](#)
- [Observatoire National de la Politique de la Ville et le rapport ONZUS 2011](#)
- [Ministère du travail, de l'emploi et la Santé , Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques](#)
- [Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale](#) et
- [Observatoire des inégalités](#) et notamment [L'évolution des inégalités de revenus en France](#) (janvier 2012)
- [Banque de données en santé publique \(BDSP\)](#) : La BDSP est un réseau français de coopération pour la mise en ligne de sources d'information en santé publique, créé à l'initiative de la Direction générale de la santé
- [Sécurité Sociale - l'Assurance Maladie](#)
- [Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie](#)
- [Base de données sociales localisées](#)